

Dossier de presse 2023



« Chaque jour, partout en France, Anticor et ses 6500 adhérents combattent la corruption sous toutes ses formes en menant un ensemble d'actions préventives, éducatives et judiciaires, afin de rétablir le lien de confiance des citoyens envers leurs élus. »

Elise Van Beneden, présidente d'Anticor

Dossier de presse 2023

La corruption en France, c'est...

120 milliards d'euros par an supportés par les contribuables selon un rapport de 2016 ¹

- ✗ 4,2% du PIB de la France en 2023 ;
- ✗ L'équivalent du budget de la Commission européenne ;
- ✗ Plus d'un tiers du coût annuel des retraites ² ;
- ✗ D'après l'Agence Française Anticorruption, les atteintes à la probité ont augmenté de 28% en France entre 2016 et 2021. ³

Un problème reconnu par les ménages et les entreprises

- ✗ 69% des Français disent des hommes politiques qu'ils sont "plutôt corrompus" et 77% qu'ils servent en priorité "leurs propres intérêts" ⁴ ;
- ✗ Plus de 4 entreprises sur 10 considèrent la corruption, mais aussi le clientélisme et le népotisme, comme une source de problèmes dans les affaires ⁵.

Des réponses politiques et judiciaires encore insuffisantes

- ✗ Le GRECO (organe anti-corruption du Conseil de l'Europe) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) appellent régulièrement la France à faire davantage pour contrer la corruption au sein de l'Exécutif et des services répressifs ⁶ ;
- ✗ Aujourd'hui, l'éthique dans la vie publique dépend de nombreux intervenants : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, Commission des comptes de campagne et des financements politiques, Agence Française Anti-corruption, voire d'administrations déconcentrées (notamment pour le contrôle des marchés publics). Cette mosaïque d'intervenants conduit à un manque d'efficacité ;
- ✗ Les procédures en matière d'atteintes à la probité durent en moyenne 6 ans contre 1 à 2 ans pour les autres infractions ⁷ : l'affaire Kohler n'est ainsi toujours pas jugée, 5 ans après le dépôt de la première plainte d'Anticor. Par ailleurs « la procédure n'est pas près d'aboutir » selon le président de la République Emmanuel Macron, s'immisçant de ce fait dans une affaire politico-financière alors qu'il est garant de l'indépendance judiciaire.

« La lutte contre la corruption est au cœur de la crise de la représentativité en France et l'action de l'association me paraît essentielle pour rétablir la confiance dans la justice et dans le personnel politique. » Pierre, adhérent d'Anticor

Dossier de presse 2023

Anticor, 6500 adhérents, 20 ans de lutte contre la corruption et pour l'éthique dans la vie publique

Anticor est une association transpartisane. Elle a été créée dans le prolongement de l'élection du 21 avril 2002, considérant que l'abstention massive au premier tour de cette élection présidentielle illustre un délitement grave du pacte républicain. A l'origine association d'élus, Anticor rassemble désormais des citoyens, indépendamment de leurs sensibilités partisanes, partageant un même attachement à la probité, l'exemplarité, l'intégrité et la démocratie représentative et directe.

Pour Anticor, la corruption et la délinquance financière portent atteinte aux principes qui fondent la République. L'égalité devant la loi, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander des comptes aux agents publics de leur administration, leur égale admissibilité aux emplois et marchés publics et la séparation des pouvoirs sont autant de remparts contre les abus de pouvoir et la corruption..

Pour Anticor, la lutte anticorruption implique la poursuite d'auteurs d'infractions à la probité, mais aussi la diffusion d'une culture de l'exemplarité des élus et agents publics dont l'association a toujours accueilli favorablement les adhésions.

Anticor a vu ses adhésions multipliées par 4 depuis 2016 pour atteindre 5000 fin 2020 et 6500 en 2023 !

Anticor est une association transpartisane qui regroupe des citoyens engagés pour faire respecter des exigences démocratiques.

Anticor est une association indépendante qui n'accepte ni subvention publique, ni don de personnes morales à but lucratif.

Les 4 missions principales

PLAIDOYER

Contribution aux auditions parlementaires et propositions de réformes pour une législation plus éthique.



ACTION JUDICIAIRE

Dépôts de plaintes pour corruption, détournement de fonds publics, trafics d'influence ou toute autre atteinte à la probité.



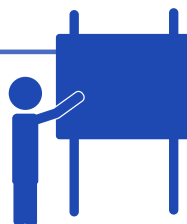
PRÉVENTION

Sensibilisation et soutien des administrations en vue d'encourager des pratiques plus éthiques et transparentes.



INFORMATION ET ÉDUCATION

Sensibilisation des citoyens et particulièrement des jeunes aux dérives constatées et à leurs conséquences.



« Trop de personnes se désintéressent de la politique. La moralisation de la vie politique pourrait permettre d'inverser cette tendance et les agréments d'Anticor délivrés par le Premier ministre et la HATVP sont à ce titre essentiels. » Laurent, adhérent d'Anticor

Dossier de presse 2023

Faire évoluer la législation

Bien souvent, les avancées législatives proposées spontanément par le Parlement ou le gouvernement (loi Sapin, etc...) le sont en réaction à des scandales politico-financiers ponctuels et très médiatisés. Or seule une approche globale et systémique visant à rendre les règles plus effectives et les institutions plus efficaces sera de nature à faire changer durablement les moeurs de nos élus et fonctionnaires et endiguer ainsi les dérives de notre vie politique et économique.

Notre plaidoyer s'attache à renforcer dans la législation, de manière cohérente, les remparts contre les abus de pouvoir et la corruption que sont la transparence, l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, et leur égale admissibilité aux emplois publics.

« Les élus de la République ne peuvent agir sans la confiance de leurs administrés. Anticor participe vaillamment à ce combat démocratique dans l'intérêt de tous, notamment en orientant les réformes nécessaires à notre temps. » Olivier Marleix, député

Les principaux thèmes du plaidoyer d'Anticor

L'association réalise un travail d'analyse et de plaidoyer qui mène à des propositions de réformes visant à :

Combattre la délinquance financière en lien avec la vie économique et promouvoir la transparence (lobbying, marchés publics, pantouflage...)

Combattre la délinquance financière en lien avec la vie politique (comptes de campagne, patrimoine des élus, casier judiciaire vierge, immunités)

Sanctionner plus fermement la corruption, les abus de pouvoir et les atteintes au bien public

Redonner à nos institutions des moyens réels de contrôle et de sanction

Dossier de presse 2023

Faire évoluer la législation

Anticor, une source d'expertise pour le monde politique

Anticor contribue régulièrement à l'évolution de la législation en matière d'éthique et de probité en apportant son expertise aux commissions d'enquêtes parlementaires compétentes sur ces sujets : « L'ubérisation : son lobbying et ses conséquences » (Mai 2023) ; « Réforme de l'organisation de la Police Judiciaire » (Janvier 2023) ; « Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales » (Juin 2022) ; « Capacité des associations à agir en justice (Octobre 2021) ; « Obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire » (Mai 2020) ; « la réforme du financement de la vie politique » (9 février 2019) ; « Lutte contre la délinquance financière » (Octobre 2018) ; « Directive sur la protection des lanceurs d'alerte » (Juin 2018) ; « Moralisation de la vie politique » (Mai 2017) ; « Obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection » (Février 2017).

Lutter contre l'impunité, des jurisprudences qui font date

Deux évolutions de jurisprudence essentielles obtenues en moins de 6 ans !

✓ ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
« Aucune disposition constitutionnelle, légale ou conventionnelle ne prévoit l'immunité ou l'irresponsabilité pénale des membres du cabinet du Président de la République.⁸ »

✓ ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
Un parlementaire est bien « en charge d'une mission de service public » et donc justiciable de l'article 432-15 du code pénal.⁹

Protéger ceux qui lancent l'alerte

Anticor a fondé en 2018, aux côtés de 16 associations et syndicats partenaires, la Maison des Lanceurs d'Alerte. Cette association loi 1901, forte de l'expertise de ses 17 membres fondateurs, a vocation à épauler les lanceurs d'alerte sur l'étude de leurs alertes, l'aide sociale et psychologique et l'aide financière. Cette initiative vise à accompagner et protéger les salariés et fonctionnaires qui sont sur le point de signaler des dysfonctionnements dont ils sont victimes ou témoins dans leurs organisations mais ne peuvent le faire sans s'exposer à des représailles conséquentes.

En 2020, 38 % des lanceurs d'alerte accompagnés par la MLA ont signalé des faits de corruption.

Dossier de presse 2023

Saisir la justice

Combattre avec les armes du droit

Anticor est devenu un acteur important de la lutte judiciaire contre la corruption. Lorsque le parquet ne souhaite pas agir, lorsque les instructions sont bloquées, lorsqu'il est essentiel de faire entendre la voix de la société civile, l'association intervient. Elle convoque devant la Justice des responsables politiques et administratifs soupçonnés d'atteintes présumées à la probité, ceci quel que soit leur parti politique.

L'agrément d'Anticor pour agir en justice est limité à certaines infractions du code pénal. Son intervention est importante car seule une association agréée peut saisir un juge d'instruction dans ces dossiers.

L'action d'Anticor permet d'orienter la justice sur des champs largement négligés auparavant. Elle a ainsi mené à la mise en examen de Richard Ferrand malgré le classement initial du dossier par le parquet de Brest et permis qu'une enquête pénale soit ouverte contre Alexis Kohler suite au classement du dossier par le parquet de Paris. Elle a aussi abouti à l'ouverture de nombreuses enquêtes pour fraude (subventions agricoles illégales en Corse, etc) ou favoritisme (certains marchés du Grand Paris par exemple), toutes affaires qui seraient passées inaperçues en d'autres temps.

Nos deux agréments, outils indispensables à notre mission

Pour mener à bien ses actions et représenter l'intérêt général devant la justice, Anticor bénéficie de deux agréments :

- ✕ l'un délivré pour trois ans par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)
- ✕ l'autre délivré pour trois ans par le Premier Ministre

Sans le « sésame judiciaire » que représentent ces agréments, notre association se retrouverait extrêmement entravée dans sa capacité à agir en justice, au plus grand bénéfice d'une certaine culture de l'impunité.

« Le soutien de l'association Anticor en partie civile dans les dossiers d'atteinte à la probité des élus constitue un appui pour le parquet, en ce qu'il permet un échange sur les éléments juridiques du dossier mais également une approche complémentaire sur les atteintes portées aux valeurs républicaines, particulièrement utile lors des débats en audience. »

Caroline Calbo,
Procureur de la République

Dossier de presse 2023

Saisir la justice

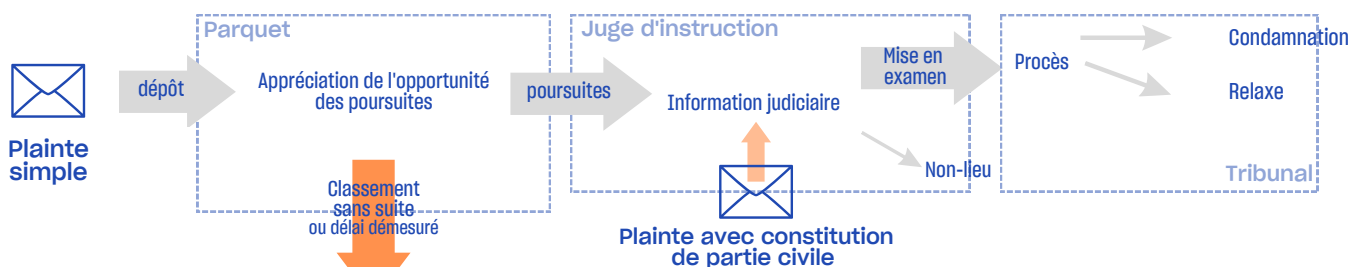
Le traitement des alertes

De nombreuses raisons peuvent amener des citoyens à faire appel à Anticor. Le plus souvent, des citoyens saisissent l'association parce qu'ils sont témoins de pratiques du pouvoir qu'ils ne tolèrent plus. Le contexte local peut être assez violent, soit que l'omerta règne, soit que des risques de représailles existent. Si l'alerte dont elle est saisie rentre dans son objet social, l'association la traite et apporte une réponse. Dans certains dossiers, il est jugé que l'intervention judiciaire d'Anticor est nécessaire, l'alerte remonte donc au conseil d'administration qui l'étudie et se prononce sur une éventuelle action.

« Tous les jours, des citoyens se battent pour faire reconnaître leur intérêt à agir dans des affaires d'atteinte à la probité. Le soutien d'Anticor a été un levier incontestable pour établir la recevabilité de la partie civile. »
Me Etienne Tête,
l'un des avocats d'Anticor



L'intervention d'Anticor devant les tribunaux



Le Parquet (ou Ministère public) dispose d'une grande latitude dans son appréciation de l'opportunité des poursuites. Lorsque l'affaire est complexe et que le suspect dispose de nombreux appuis politiques et financiers, la tentation est grande de prononcer un classement sans suite. C'est d'ailleurs ce qui se produit pour 80% des plaintes simples d'Anticor.



Si Anticor est en désaccord avec ce classement, elle a le pouvoir de se constituer partie civile, ce qui permet de saisir un juge d'instruction (constitutionnellement indépendant) qui devra nécessairement, sauf exception, ouvrir une information judiciaire.

C'est l'agrément dont bénéficie Anticor qui lui permet d'être considérée comme victime de la corruption et donc en droit de saisir un juge d'instruction.

Dossier de presse 2023

Saisir la justice

Grands dossiers nationaux

Depuis 2010, Anticor a porté près de 160 dossiers au niveau national et plus d'une centaine en région, en envoyant un signalement au procureur, en portant plainte ou en se constituant partie civile.

2010	Sondages de l'Elysée
2012	Dépenses de communication de Matignon
2013	Guérini, Vignoble, SEMIACS
2015	Grosdidier, Etrennes sénatoriales, Daniel Rolland, IUT de Saint Denis, AAE, INA Gallet, ATOS
2016	Grand stade de Nice, Vortex, Dassault, Brochant
2017	Kazakhgate
2018	Mairie de Gouvieux, FARECO, Subventions européennes en Corse, Experts de la HAS, Alstom, France Pierre, ASAME, Alexis Kohler, Bourlin, Mairie du Havre
2019	Nouméa Païta, Vittel, SENIM, Vivre à Brest, Negresco, Benalla, Sylvie Goulard, Bridey, Vie privée, Secret des affaires, La Plagne, Girier
2020	Debras, Eric Dupont Moretti, Rueil-Malmaison, Tour Triangle, Application Stop-Covid
2021	Total - Polytechnique, SYDEME, Cholet, Mantes-la-Jolie, Port-de-Bouc
2022	L'Haÿ-les-Roses, Education nationale - Microsoft, Bolloré, Martigues, FFR
2023	FFT, Pierre Morel-À-L'Huissier, AGS, André Santini

« Pour les journalistes, l'association est à la fois le relais judiciaire d'enquêtes que le parquet ignore parfois, un interlocuteur sur les affaires en cours, et enfin un formidable centre de ressources grâce à l'expérience accumulée. » Emmanuel Levy, journaliste

Dossier de presse 2023

Saisir la justice

Certains de nos résultats

Affaire des « sondages de l'Élysée » : Claude Guéant, Patrick Buisson et d'autres proches de l'ancien président Nicolas Sarkozy ont été mis en examen en août 2019 : en se constituant partie civile, Anticor a obtenu que l'affaire soit confiée à un juge d'instruction, 10 ans après que la plainte initiale ait été classée sans suite par le parquet de Paris.

Affaire Martial Passi : Suite au signalement d'un élu d'opposition et d'une plainte avec constitution de partie civile d'Anticor, l'ancien maire de Givors (69) a été condamné en avril 2019 à 6 mois de prison avec sursis et une peine d'inéligibilité d'un an pour prise illégale d'intérêt : il avait embauché sa propre soeur comme directrice générale des services de la mairie de Givors.

Affaire INA / Mathieu Gallet : Soupçonné de favoritisme au bénéfice de deux sociétés de conseil alors qu'il présidait l'INA entre 2010 et 2014, Mathieu Gallet a été condamné en appel à 30.000 euros d'amende pour l'attribution irrégulière de marchés publics en février 2021. Cette condamnation fait suite à une plainte avec constitution de partie civile d'Anticor déposée en 2015.

Affaire des gîtes ruraux de Haute-Corse : Suite à une plainte d'Anticor en 2015, Paul Giacobbi, ancien président du Conseil Général de Haute-Corse, a été condamné en mai 2018 à trois ans de prison avec sursis, 25 000 € d'amende et cinq ans d'inéligibilité. La cour d'appel de Bastia avait mis en évidence un système clientéliste et un détournement de fonds publics de près de 500 000€. La cour de cassation a confirmé ce jugement.

Affaire Hubert Falco : En avril 2023, le Tribunal judiciaire de Marseille a condamné M. Hubert Falco, ancien ministre et secrétaire d'Etat, ancien parlementaire, ancien président du conseil général du Var, ancien président de la Métropole et ancien maire de Toulon, pour recel de détournement de fonds publics. Ce dossier pour lequel Anticor était partie civile, est caractéristique des affaires pour lesquelles l'association se bat quotidiennement. M. Falco a été condamné à 3 ans de prison avec sursis et à une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire entraînant la déchéance immédiate de ses mandats de maire et de président de la métropole. Le jugement rendu par le tribunal judiciaire de Marseille est venu sanctionner un système dans lequel des barons locaux ont confondu les deniers publics avec leurs deniers personnels.

Retrouvez les actions en justice d'Anticor dans la rubrique "Affaires" du site internet : <https://www.anticor.org/affaires/>



Dossier de presse 2023

Zoom sur les groupes locaux

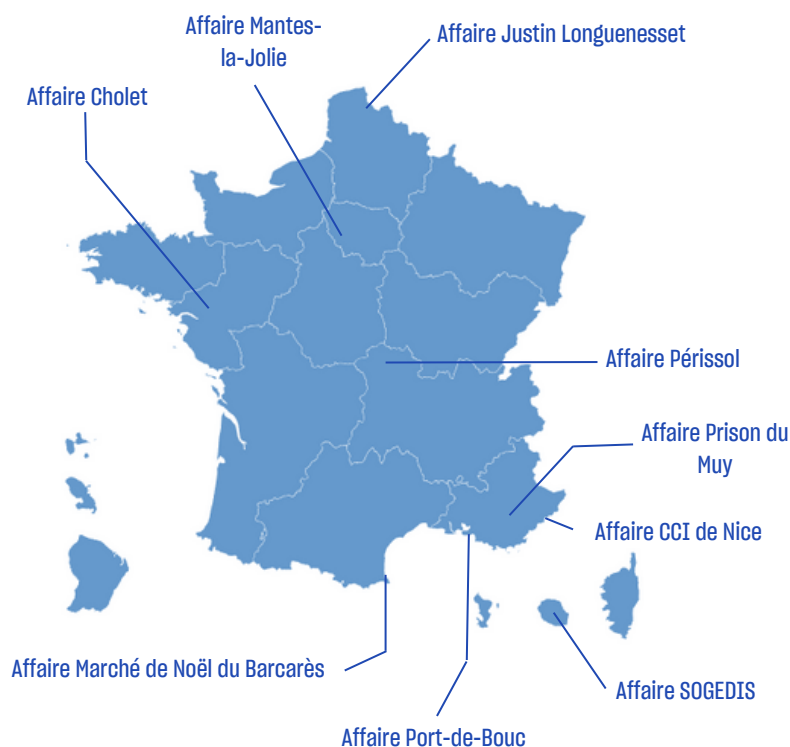
Forte de 85 groupes locaux, l'action d'Anticor est nationale et locale. Chaque groupe local, animé par ses référents, est une force de proposition au sein d'Anticor.

Animés par un ou deux référents bénévoles validés après candidature par le Conseil d'Administration, les groupes locaux réunissent les adhérents autour de groupes de travail ou de discussion, organisent des débats et réunions de sensibilisation, assurent une veille de terrain permanente.

Au-delà des affaires nationales très médiatisées, les groupes locaux détectent les dysfonctionnements et signalent si nécessaire les atteintes à la probité aux procureurs de la République de leur département. Ils permettent ainsi la mise en oeuvre de l'action publique, y compris dans des affaires plus simples touchant par exemple des administrations locales ou des élus de petites communes rurales. À ce jour, plus de 150 signalements locaux ont ainsi été transmis.

Les groupes locaux couvrent la plupart des départements et territoires de métropole et d'outre-mer.

La liste des antennes locales est disponible sur notre site, dans la rubrique "En région" : <https://www.anticor.org/en-region-groupe-locaux/>



« Anticor peut s'engager quelle que soit la taille de l'affaire, y compris lorsqu'elle est tout à fait locale comme par exemple sur les décisions d'urbanisme prises dans l'intérêt d'un élu local. Il est capital de ne pas laisser passer les dérives d'un « petit » élu qui ont un impact local moral conséquent. Et qui sait, cet élu local pourrait faire une carrière nationale ! » Didier Melmoux, référent éthique d'Anticor

Dossier de presse 2023

Faire évoluer les pratiques

Chaque année en France, sont prononcées plus de 250 condamnations pour des atteintes à la probité publique. Outre les administrations ou élus nationaux, les collectivités territoriales exercent de multiples compétences et sont en contact avec divers publics : entreprises, associations, usagers, autres collectivités, administrations, etc. Pour ces différentes raisons, elles sont également exposées à des risques d'atteintes à la probité.

Pour autant, toutes les règles d'éthique et de probité ne sont pas instinctives. Le rôle d'Anticor consiste donc à recommander aux élus et aux collectivités un ensemble de « bonnes pratiques » afin de leur éviter de se trouver en situation d'infraction. Anticor les encourage par ailleurs à instaurer plus de transparence dans leur gestion afin de rassurer pleinement les citoyens.

Anticor interpelle et sensibilise les candidats aux élections

Depuis des années déjà, à chaque élection (municipale, régionale, présidentielle...) Anticor interpelle les candidats sur leurs engagements face aux problématiques d'éthique. Récemment, à l'occasion des élections législatives de 2022, Anticor a invité les candidats à se saisir des 7 engagements pour être un député exemplaire pour un mandat plus vertueux.

Anticor accompagne les élus qui veulent aller plus loin en matière d'éthique

Lorsqu'Anticor est sollicitée par des élus, l'association apporte des conseils pour la mise en place de mécanismes réalistes de contrôle et de surveillance et pour l'amélioration des processus décisionnels. Les bénévoles de l'association ont notamment rédigé un guide pratique très détaillé et complet sur la transparence et l'éthique dans les mairies. Ce guide est à l'usage des élus mais aussi des citoyens pouvant ainsi être éclairés sur les pratiques décisionnelles, parfois complexes.

[Lire et télécharger le guide en accès libre](#)

7 ENGAGEMENTS POUR UN DÉPUTÉ EXEMPLAIRE

JE NE FERAI PAS PLUS DE DEUX MANDATS: AFIN DE FAVORISER UN RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE, JE LIMITERAI MES MANDATS DE DÉPUTÉ À DEUX MANDATS CONSÉCUTIFS. JE M'INTERDIRAI ÉGALEMENT D'EXERCER TOUT AUTRE MANDAT ÉLECTIF.

JE RENDRAI DES COMPTES: JE RENDRAI COMPTE AUX CITOYENS DE MES DÉCISIONS ET DE MES ACTES PUBLICS. JE RENDRAI PUBLIC L'USAGE DE MES AVANCES SUR FRAIS DE MANDAT EN TEMPS RÉEL.

JE FERAI ACTE DE TRANSPARENCE: JE RENDRAI PUBLICS LES PROPOSITIONS TRANSMISES PAR DES GROUPES D'INTÉRÊTS ET PERMETTRAI AINSI LA TRAÇABILITÉ DES AMENDEMENTS ET PROPOSITIONS DE LOI.

JE RESPECTERAI L'OPPOSITION INDÉPENDAMMENT DU DROIT DE TIRAGE, JE M'ENGAGE À ACCEPTER L'OUVERTURE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE DES LORS QU'AU MOINS DEUX GROUPES D'OPPOSITION LE DEMANDENT, ET À EN CONFIER LA PRÉSIDENTIE À UN DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION ET LA VICE-PRÉSIDENTIE À UN DÉPUTÉ DE LA MAJORITÉ.



JE RESPECTERAI MES PROMESSES: JE VOTERAI CONFORMÉMENT AUX PROMESSES ET ENGAGEMENTS PRIS PENDANT MA CAMPAGNE. POUR LES DÉCISIONS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN ENGAGEMENT PRÉALABLE À L'ÉLECTION, JE VOTERAI EN CONSCIENCE.

J'ÉVITERAI LES CONFLITS D'INTÉRÊTS: PENDANT MON MANDAT, JE M'ABSTIENDRAI DE RECEVOIR TOUT CADEAU DE REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS. J'ÉVITERAI TOUTE INTERFÉRENCE ENTRE MON MANDAT ET LES INTÉRÊTS PUBLICS OU PRIVÉS QUI SERAIENT DE NATURE À INFLUENCER L'EXERCICE INDÉPENDANT, IMPARTIAL

ET OBJECTIF DE MON MANDAT. JE NE PANTOUFLERAI PAS À LA FIN DE MON MANDAT, JE M'ENGAGE À REFUSER TOUTE RÉTRIBUTION OU AVANTAGE DIRECT OU INDIRECT DE REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS AVEC LESQUELS J'AI COLLABORÉ.

JE REFUSERAI TOUTE COMPLAISANCE: POUR LE RECRUTEMENT DE MES COLLABORATEURS ET POUR LES NOMINATIONS À DES CHARGES PUBLICS DONT J'AI LA RESPONSABILITÉ, JE FERAI LE CHOIX DES CANDIDATS SELON LEURS CAPACITÉS, SANS AUTRE DISTINCTION QUE CELLE DE LEUR VERTU ET DE LEURS TALENTS. JE M'ENGAGE À NE PROCÉDER À AUCUNE EMBAUQUE DE COMPLAISANCE.

Illustration - Alizée De Pin

Dossier de presse 2023

Sensibiliser et éduquer le public

Les groupes locaux d'Anticor organisent de nombreuses réunions avec leurs adhérents et avec le public afin d'échanger sur les sujets d'éthique, les actualités locales et proposer des actions.

Les actions éducatives auprès des élèves et professionnels



Anticor considère qu'il est fondamental de sensibiliser les jeunes générations aux dérives constatées en termes de probité qui détruisent nos institutions démocratiques et abîment le lien de confiance entre citoyens et élus. C'est pourquoi nous avons lancé en 2018 plusieurs démarches d'intervention dans les lycées au travers du mécanisme de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale.

Des membres de l'association interviennent déjà dans les écoles d'enseignement supérieur et préparent des séquences pour répondre à la demande croissante des enseignants et étudiants.

En 2022, Anticor et l'École de droit de l'Université Clermont-Auvergne ont travaillé à la création d'un diplôme universitaire « Éthique des acteurs publics » pour développer la culture de la probité et de la transparence avec 20 places.

Les balades sur les traces de la corruption

Outre de nombreuses réunions publiques ouvertes à tous, Anticor propose depuis 2019 des balades insolites dans les rues de Paris sur les traces des grandes affaires de corruption. Ces balades ont comme objectif de sensibiliser les citoyens aux enjeux autour de la corruption en leur présentant des cas concrets qui ont marqué l'Histoire du pays, de l'Ancien Régime aux affaires les plus récentes.

Il s'agit, sur un ton léger mais en s'appuyant sur un contenu rigoureux, de participer à une forme « d'éducation populaire » à l'éthique en politique. Deux itinéraires sont proposés à Paris, illustrant pour chacun différents aspects du plaidoyer d'Anticor pour plus d'intégrité. En 2023, un troisième circuit a été inauguré au cimetière du Père Lachaise.



Dossier de presse 2023

Sensibiliser et éduquer le public

Les « **Fiches Citoyennes** », boîte à outil du contrôle des institutions par les citoyens

Rédigées par des spécialistes mais s'adressant à tous les citoyens, ces fiches pratiques indiquent comment contrôler le travail, les décisions et les dépenses de leurs élus et comment faire valoir leurs droits. Quelques thèmes abordés : Déposer plainte : quels risques ? Comment déposer un recours administratif ? Comment contrôler les indemnités de vos élus locaux ? Comment contrôler un marché public ? Comment saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ?

Les Universités d'Anticor



Rendez-vous annuel de l'association, les Universités sont ouvertes à tous et sont un lieu de débat sur les grandes interrogations de notre société en lien avec l'objet social d'Anticor.

Le temps d'un week-end, l'association se réunit et convie des spécialistes à venir partager leur expertise et à décrypter l'actualité ou les enjeux stratégiques de l'éthique publique. Au programme : tables rondes, débats, formations et moments d'échanges conviviaux.

En 2022, l'Université d'Anticor s'installait à La Rochelle avec deux grands thèmes : « Action publique, action associative : la construction de contentieux stratégiques » et « Démocratie et réaction sociale – la société civile face à une démocratie corruptible ».

Cérémonie annuelle de remise des Prix Éthiques et des Casseroles

Chaque année, l'association organise une soirée conviviale dont l'objet est de remettre des prix éthiques à des personnes qui ont contribué à défendre la probité publique. Elles sont lanceurs d'alerte, journalistes d'investigation, élus, artistes, chercheurs, personnalités politiques... L'objectif est de montrer que de nombreuses personnes de grande valeur se battent pour défendre la démocratie et l'intérêt général.

Anticor remet également des casseroles à ceux qui se sont illustrés par leur manque de probité et des pantoufles à ceux qui se sont illustrés par des passages publics / privés particulièrement choquants.

En 2023, la cérémonie a notamment mis à l'honneur la compagnie La poursuite du bleu pour leur spectacle « Coupures » ou encore Valentine Oberti et Luc Hermann pour le documentaire sur la concentration des médias "Media Crash - qui a tué le débat public".



Dossier de presse 2023

CONTACT ASSOCIATION ANTICOR

37-39 avenue Ledru Rollin, CS 11237, 75570 Paris Cedex 12 - France

CONTACT PRESSE

communication@anticor.org | 06.52.60.75.05

CONTACTER UN GROUPE LOCAL DANS LE DEPARTEMENT XX:

glXX@gl-anticor.org (exemple : gl75@gl-anticor.org pour Paris)

« La corruption, quelle qu'en soit ses formes, contrevient à l'un des principes cardinaux de notre République : l'égalité. Regrettant que tout ne soit pas spontanément mis en oeuvre par les gouvernements ou les législateurs pour lutter contre ces dérives, il est important que les citoyens puissent se fédérer au travers d'Anticor, pour conduire un changement des mentalités et préserver notre démocratie des trop nombreux coups qui lui sont encore portés. »

Olivier, adhérent d'Anticor

1. « The Cost of Non-Europe in the area of Organised Crime and Corruption », European Parliamentary Research Service, Mars 2016.
2. Le budget consacré aux pensions de retraite s'élève à 331,6 milliards d'euros en 2020.
3. Article du Monde «Hausse de 28 % des atteintes à la probité enregistrées en France entre 2016 et 2021 », 27 octobre 2022
4. « Baromètre de la confiance politique », CEVIPOF, février 2023
5. Eurobaromètre sur la corruption 2014.
6. « Rapport d'évaluation, France, cinquième cycle d'évaluation », GRECO, Janvier 2020 et OCDE.
7. « Rapport du Pôle d'évaluation des politiques pénales », Ministère de la Justice, Février 2019
8. Cour de cassation, chambre criminelle, 19 décembre 2012, n° de pourvoi : 12-81043 (Selon la Constitution, le Président de la République ne peut faire l'objet d'une enquête durant son mandat. Dans le dossier des sondages de l'Élysée, qui vise de proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, la Cour d'appel avait retenu que l'implication de ces collaborateurs risquait de porter atteinte à l'inviolabilité du président. Cet arrêt de la Cour de cassation a donné raison à ANTICOR, permettant à l'enquête de se poursuivre).
9. Cour de cassation, chambre criminelle, 27 juin 2018, n° de pourvoi: 17-84804 (Explication : Accusé de prise illégale d'intérêts, délit qui ne peut être reproché qu'à une personne « en charge d'une mission de service publique », un député avait affirmé que sa fonction ne le faisait nullement entrer dans cette catégorie. La chambre criminelle de la Cour de cassation l'a détrompé, comme ANTICOR le demandait)